



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 25 juillet 2019
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 25 juillet 2019 sous forme de conférence téléphonique.

Présents : Paul Arnould,, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah.

Excusées :, Marie Deketelaere-Hanna, Catherine Mir et Judith Raoul-Duval.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la réunion du 4 juillet 2019

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Le PV de la réunion du 4 juillet 2019 est approuvé.

2 - Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 4 juillet

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 16 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 4 juillet, dont aucune soumission à évaluation environnementale, présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

3 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Jean-Paul Le Divenah pour les dossiers suivants :

- Cas par cas documents d'urbanisme : Tremblay-en-France (93), Saclay (91), Vulaines-sur-Seine (77), Fontenay-Trésigny (77), Le Plessis-Pâté (91) ;
- Zonages d'assainissement : Bransles (77), Morigny-Champigny (91), Versailles (78), Dourdan (91), Pecqueuse (91), Chalo-Saint-Mars (91), Saint-Hilaire (91) ;
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) : Dourdan (91).

Marie-Deketelaere-Hanna : Tremblay-en-France (93) en cas d'absence du président.

4 - Désignation de coordonnateurs pour avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Désignation d'un coordonnateur pour les avis suivants :

- Vitry-sur-Seine (94) - révision : niveau 2 - coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah ;
- SCoT Marne et Gondoire (77) ; niveau 1 - coordonnateur : Paul Arnould ;
- Fontainebleau-Avon (77) ; niveau 0 (cf ci-dessous)
- Montesson (78) – révision : niveau 1 - coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte ;
- Chauconin-Neufmontiers (77) : révision : niveau 1 - coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah ;
- Beauchamp (95) - révision : reporté
- Orly (94) : révision : reporté
- Sarcelles (95) : révision : reporté
- Bassée-Montois (77) – PLUi : reporté
- PCAET Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77) : niveau 1 - coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah ;
- PCAET EPT Paris Terres d'Envol (93) : reporté.

5 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Fontainebleau-Avon (77)

Étaient présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah..

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Fontainebleau-Avon (77).

6 - Délégation concernant les avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre de la décision du 12 juillet 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah et en son absence, à Marie Deketelaere-Hanna pour les avis sur plan-programme dont l'échéance de signature doit intervenir avant la prochaine séance du collège de la MRAe, le 8 août 2019, en particulier pour les PLU de Viarmes et de Moret-Loing-Orvanne.

La délégation de compétence pour l'avis relatif au PLU de Coulommiers (77) est rétroactivement donné au président de la MRAe.

7 – Délibération sur trois dossiers de demandes d'examen au cas par cas.

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

- le projet de révision du PLU de Saint-Pathus (77) est soumis à évaluation environnementale,

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

- Le projet de révision du PLU de Gressey (78) n'est pas soumis à évaluation environnementale,

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

- Le projet de révision du PLU de Coubert (77) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

6. Avis portant sur le projet de SAGE de Croult-Enghien-Vieille-Mer (93)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis concernant le projet de SAGE de Croult-Enghien-Vieille-Mer (93) est adopté.

7. Avis portant sur la révision du PLU de Monthléry (91)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis concernant la révision du PLU de Monthléry (91) est adopté.

9. Retour sur les avis sur plan programme adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant les avis adoptés relatifs PLU de Noisy-le-Sec (93), au ScoT du Pays Créçois (77) et au PLU de Coulommiers (77) qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

10 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président, ou en son absence à Marie Deketelaere-Hanna pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 8 août 2019. :

- Zac Extension Mitry le Neuf à Mitry Mory (77) : niveau 1 - coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte ;
- Modification des conditions d'exploiter l'ISDD à Villeparisis et Courtry (77) : niveau 1 - coordonnatrice : Catherine Mir ; ;
- Projet de renouvellement urbain du quartier de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge (91) : niveau 1 - coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah ;
- ZAC des Champs Philippe phase 2 à La Garenne Colombes (92) : avis précédent inchangé ;
- ZAC des Musiciens à Bagneux (92) : niveau 1* proposé par la DRIEE et retenu par la MRAe ;
- ZAC Seguin Rives de Seine à Boulogne-Billancourt (92) : niveau 1 - coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah ;
- 1538 ZAC Clause Bois Badeau à Brétigny-sur-Orge (91) : niveau 1* proposé par la DRIEE et retenu par la MRAe ;
- Projet d'usine de production de matières premières pharmaceutiques à La Courneuve (93) : niveau 1 - coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte ou Catherine Mir ;

- Extension plateforme logistique à Puiseux Pontoise (95): reporté ;
- Programmes immobilier site des Mathurins à Bagneux (92) : nécessité sur l'actualisation de l'étude d'impact à décider pour le 15/08 ;
- Réaménagement et création espaces publics La Morée Ambourget à Aulnay-sous-Bois (93) : niveau 1* proposé par la DRIEE – décision lors de la prochaine réunion ;
- Programme immobilier culturel et de logements – ZAC Horloge à Romainville (93) : niveau 1* proposé par la DRIEE - décision lors de la prochaine réunion ;
- ZAC des Docks à Saint Ouen (93) : reporté ;
- Ensemble immobilier de logements à Pontault Combault (77) : reporté ;
- Legendre – doublet géothermique à Paris 17 (75) : reporté ;
- Réaménagement de la gare du Nord à Paris 10 (75) : niveau 1 - coordonnateur : Paul Arnould.

11 - Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 20 juin

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant :

- Aménagement du Fort de l'Est à Saint-Denis (93) ;
- Ensemble immobilier Blanqui à Chilly-Mazarin (91) ;
- Aménagement Sevran Terre d'Avenir (93).

présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Fait à La Défense, le 25 juillet 2019



Jean-Paul Le Divenah, président de séance